



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cyclisme

Question écrite n° 5929

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la forte dégradation de l'image du Tour de France et sur ses répercussions prévisibles sur la pratique du cyclisme, notamment chez les jeunes. En effet, les différentes pérégrinations qui ont éclaté ces dernières années sur l'organisation de cette compétition cycliste nationale et emblématique ne sont pas sans conséquence sur sa crédibilité sportive et même morale. Le Tour de France est désormais fortement entaché d'une suspicion de dopage et de corruption quelque peu généralisés, notamment dans la presse internationale, et surtout parmi les journalistes sportifs. Les événements survenus lors du Tour 2007 sont encore et de loin les plus problématiques pour l'image globale du Tour de France, tant dans notre pays qu'au niveau international. L'image des compétitions cyclistes ne peut donc que s'en ressentir dans le monde sportif en général. Il serait donc nécessaire de réfléchir à une vaste action de communication, à l'issue du Tour 2007, pour revaloriser l'image sportive et de promotion individuelle de ce secteur dans l'opinion française, qui lui reste très attachée. Cette action de communication pourrait d'ailleurs être tournée prioritairement vers les plus jeunes, car c'est parmi eux que les critiques entendues sont les plus graves et les plus profondes. Il pourrait également être intéressant de rappeler au pays les enjeux humains et sociaux de ce secteur, au-delà des grands champions cyclistes, qui sont, somme toute, peu nombreux et plutôt privilégiés dans un sport populaire et très répandu dans toutes nos villes et nos régions. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Après les divers cas de dopage survenus pendant le Tour de France 2007, la ministre de la santé et des sports a réuni à Paris, les 22 et 23 octobre 2007, les représentants des grandes épreuves cyclistes, des fédérations cyclistes nationales, des coureurs, des managers d'équipes, du corps médical et des sponsors, en présence du président de l'Union cycliste internationale (UCI) et du président de l'Agence mondiale antidopage (AMA) dans l'objectif de faire émerger des pistes de réflexion pour lutter de manière plus efficace contre le dopage dans le cyclisme et de renforcer la coopération entre tous les acteurs impliqués dans ce domaine. Les participants à ce sommet international ont conclu qu'au-delà des méthodes de détection directe de l'usage de substances dopantes qui seraient poursuivies, de nouvelles méthodes de lutte contre le dopage, complémentaires des actions déjà conduites, fondées sur la détection indirecte de procédés dopants et validées scientifiquement, pourraient être mises en oeuvre dès 2008, et que le monde du cyclisme serait en capacité de porter un tel projet novateur. Il existe en effet un consensus pour admettre que la probabilité d'identifier la présence d'une substance interdite par les méthodes de détection actuelles est d'autant plus faible que les protocoles médicaux permettent des dopages très ciblés, en particulier avec l'utilisation de doses modérées de produits. La mise en oeuvre du passeport biologique a constitué une étape fondamentale devant donner un nouveau départ au Tour de France en terme d'image et de crédibilité. Malheureusement, le conflit qui a opposé l'UCI et l'AMA suite aux accusations du président de l'UCI à l'égard de l'ancien président de l'AMA, malgré le rôle de médiateur que le ministre chargé des sports a essayé de jouer, a eu pour effet l'absence d'application de ce passeport biologique au Tour de France 2008. L'UCI a refusé de communiquer les résultats des prélèvements sanguins à l'Agence

française de lutte contre le dopage (AFLD) qui, en 2008, était compétente pour définir la stratégie des contrôles à mettre en place en raison du retrait de l'UCI de l'organisation de cette compétition. L'AFLD a souhaité poursuivre sa politique de lutte contre le dopage et a procédé, dès la fin septembre 2008, à des analyses rétrospectives d'échantillons sanguins recueillis pendant le Tour de France 2008 consistant à détecter l'EPO dite CERA par la méthode de focalisation isoélectrique. L'AFLD a ciblé ces analyses sur les échantillons de cyclistes pour lesquels divers éléments, notamment des paramètres hématologiques généraux, justifiaient une investigation complémentaire. La présence d'EPO CERA a été détectée pour quatre cyclistes. Toutefois, l'essentiel reste de promouvoir la valeur exemplaire du geste sportif notamment auprès des plus jeunes. La loi du 5 avril 2006 a confié au ministère chargé des sports la responsabilité de l'engagement et de la coordination des actions de prévention mises en oeuvre par les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs concernés. La stratégie nationale de prévention des conduites dopantes a permis de lancer un appel à projets de recherche après avoir défini les axes et thématiques pour améliorer l'efficacité des actions de prévention, et d'en soutenir cinq sur les douze reçus dès 2008 ; d'identifier les réseaux d'intervenants en matière de prévention du dopage dans l'objectif de les mobiliser de manière mieux coordonnée ; d'organiser, avec l'appui de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), une formation interministérielle de formateurs qui pourront ainsi mettre en place, en 2009, des formations déconcentrées d'animateurs de prévention collective ou d'acteurs de prévention individuelle, grâce à des référentiels harmonisés ; de diffuser un guide assorti de conseils méthodologiques à l'attention des acteurs de prévention, intitulé « Comment prévenir les conduites dopantes ? », de réaliser un film destiné aux éducateurs sportifs et un clip vidéo permettant de faire évoluer des représentations du grand public et des jeunes sportifs sur les conduites dopantes, leurs conséquences sanitaires et le bon usage des médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5929

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5944

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2138